



AVIS PUBLIC

ENTRÉE EN VIGUEUR - RÈGLEMENT NUMÉRO 1880-03-2022 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 1880 (RM 330) CONCERNANT LA CIRCULATION ET LE STATIONNEMENT, TEL QU'AMENDÉ

AVIS public est par les présentes, donné que le conseil municipal a adopté, à sa séance ordinaire du 5 avril 2022, le **Règlement numéro 1880-03-2022 modifiant le règlement 1880 (RM 330) concernant la circulation et le stationnement, tel qu'amendé.**

Ce règlement a pour objet de procéder à la mise à jour de l'annexe D – Stationnement interdit, limité, pour handicapés, de nuit et réservé, afin d'ajouter le débarcadère Désourdy ainsi que le centre de la nature dans la section Stationnement réservé.

Prenez en outre avis que ce règlement entre en vigueur conformément à la Loi et est disponible pour consultation sur le [site Web](#) de la Ville ou à l'hôtel de ville de Cowansville situé au 220, place Municipale, du lundi au jeudi de 8 h 30 à 12 h 00 et de 13 h 00 à 16 h 30 et le vendredi de 8 h 30 à 13 h 00.

Donné à Cowansville, ce 7 avril 2022.

La greffière,
Julie Lamarche, OMA